

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs ALBASI Maxime, ARANDA Francis, PICCOLI Jacques et Madame VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel,
Monsieur MUCHA Jean-Luc représenté par Monsieur LIOT Didier.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques,
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46
--	--

N°2023B-40-FIN : ACTUALISATION 2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « REDEVANCE INCITATIVE » N°2021-04

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle au Conseil Communautaire les délibérations n°2021E-113-FIN en date du 09 décembre 2021 et n°2022B-45-FIN en date du 07 avril 2022, relatives respectivement à la mise en place et l'actualisation de l'autorisation de programme pour « Redevance Incitative ».

AR Prefecture

047-200068930-20230406-2023B_40_FIN-DE
 Reçu le 18/04/2023
 Publié le 18/04/2023

Elle précise qu'une nouvelle actualisation doit être effectuée, compte tenu de l'évolution de la mise en place de cette tarification incitative (report d'une année), des tarifs des matériels (colonnes), des travaux de génie civil auquel s'ajoute les équipements choisis par les communes.

Madame Costes rappelle que ce programme avait été estimé en 2020 et qu'il est fortement impacté par le contexte économique actuel très tendu (hausse des prix, énergie, approvisionnements).

Ainsi, Madame la Vice-présidente propose l'actualisation 2 suivante :

	Total A.P. en €	C.P.1 Année 2021	C.P.2 Année 2022	C.P.3 Année 2023	C.P.4 Année 2024	C.P.5 Année 2025
Étude, équipements et services	175 088,00 €	4 166,67 €	27 087,50 €	103 121,33 €	30 462,50 €	10 250,00 €
Colonnes et génie civil	2 144 282,85 €		425 835,00 €	1 594 266,50 €	75 123,81 €	49 057,54
Matériels roulants et équipements	1 254 750,00 €		431 360,83 €	823 389,17 €		
TOTAUX H.T.	3 574 120,85 €	4 166,67 €	884 283,33 €	2 520 777,00 €	105 586,31 €	59 307,54 €
TOTAUX TTC	4 288 945,02 €	5 000,00 €	1 061 140,00 €	3 024 932,40 €	126 703,57 €	71 169,05 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Approuve la modification 2 de l'autorisation de programme n°2021-04 – Redevance Incitative :

➤ Actualisation 2 de l'autorisation de programme n°2021-04

	Total A.P. en €	C.P.1 Année 2021	C.P.2 Année 2022	C.P.3 Année 2023	C.P.4 Année 2024	C.P.5 Année 2025
Étude, équipements et services	175 088,00 €	4 166,67 €	27 087,50 €	103 121,33 €	30 462,50 €	10 250,00 €
Colonnes et génie civil	2 144 282,85 €		425 835,00 €	1 594 266,50 €	75 123,81 €	49 057,54
Matériels roulants et équipements	1 254 750,00 €		431 360,83 €	823 389,17 €		
TOTAUX H.T.	3 574 120,85 €	4 166,67 €	884 283,33 €	2 520 777,00 €	105 586,31 €	59 307,54 €
TOTAUX TTC	4 288 945,02 €	5 000,00 €	1 061 140,00 €	3 024 932,40 €	126 703,57 €	71 169,05 €

Recettes prévisionnelles :

Participation Communes	375 350,00 €
ADEME	241 549,00 €
CITEO	81 600,00 €
Autofinancement	2 875 622,00 €
TOTAL	3 574 121 €

AR Prefecture

047-200068930-20230406-2023B_40_FIN-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

2°) - Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 18 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 avril 2023